

Les crédits

fonds. Les femmes sont intervenues pour que cesse l'intervention du gouvernement fédéral dans les secteurs qui les touchent, notamment les conditions de travail, le droit de la famille, la sécurité du revenu, les services de garde, l'avortement.

La présence dans tous ces domaines, nous ont-elles dit, de deux paliers de gouvernement provoque des chevauchements administratifs, des dédoublements de programmes et de structures, une absence d'harmonie entre les politiques provinciales et fédérales, donc un gaspillage de fonds publics et l'incapacité pour le Québec de se donner une politique cohérente, en matière de condition féminine.

Des exemples, madame la Présidente? Le congé de maternité relève de la Loi sur les normes de travail, alors que la compensation du revenu est accordée en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, d'où la difficulté pour le Québec de se doter d'une politique cohérente de congés parentaux.

• (1710)

Parlons du retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Ces femmes sont reconnues au Québec en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, alors que les femmes à l'emploi du gouvernement fédéral et d'entreprises à charte fédérale sont régies par le Code du travail du Canada. Les indemnités ne sont pas comparables, créant ainsi deux catégories de travailleuses québécoises.

De plus, l'intervention fédérale dans le domaine de la famille accentue la double compétence en matière de droit familial. Le Parlement fédéral exerce une compétence en matière de mariage et de divorce; le Québec peut légiférer sur la célébration du mariage, les régimes matrimoniaux, l'adoption et la séparation de corps.

Comme le disait si bien le Conseil du statut de la femme: «Selon qu'elle se marie, se sépare ou divorce, elles sont soumises à des règles provinciales ou fédérales.» De plus, cette double compétence empêche le Québec de se doter d'un tribunal unifié de la famille.

Je pourrais continuer dans cette voie encore longtemps et vous parler des chevauchements dans les domaines de la sécurité du revenu, des services sociaux, des services de garde et de bien d'autres.

Ce sont toutes ces incohérences maintes fois dénoncées que les groupes de femmes sont venus discuter aux commissions régionales sur l'avenir du Québec.

Mes collègues sont intervenus toute la journée pour rappeler en cette Chambre l'inaction du gouvernement face à l'adoption de mesures concrètes pour favoriser l'égalité économique des femmes. Les députés du Bloc québécois ont de plus dénoncé les coupures draconiennes du dernier Budget fédéral et ont souligné que les femmes risquent d'être grandement touchées. Le gouvernement prétend qu'il n'a pas les moyens financiers pour prendre des actions favorisant l'égalité et l'équité, mais il ne fait rien pour mettre un terme au gaspillage, au dédoublement et aux incohérences entre les politiques fédérales et provinciales.

Le gouvernement fédéral nous fait la démonstration de son incapacité à répondre aux besoins pressants des Québécoises et à leurs demandes maintes fois réitérées. Le Québec, dans de nombreux domaines, comme je l'ai souligné, est déjà bien en avance. Il ne manque au Québec que tous ses outils pour aller plus loin, pour poursuivre un développement intégré.

«If you can't take the heat, get out of the kitchen», dit-on en langue anglaise. Les femmes le rappellent au gouvernement fédéral et l'invitent à laisser le Québec maître d'oeuvre et détenteur exclusif des pouvoirs dans les domaines liés à la condition de vie des femmes.

Pour toutes ces raisons, j'appuie entièrement la motion de ma collègue, la députée de Québec, et j'invite le gouvernement fédéral à se retirer dès maintenant de tous les champs de compétence provinciale.

[Traduction]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue pour ses commentaires. Je vais suivre son conseil et orienter le débat dans une direction quelque peu différente. Je lui demande de se rappeler à quel point la société québécoise d'il y a, disons 50 ans, était différente de celle d'aujourd'hui.

La société d'alors était absolument centrée sur l'église et la famille. En fait, durant la Seconde Guerre mondiale, la population francophone du Québec a remplacé la devise traditionnelle de la France—liberté et égalité—par la devise de la France de Vichy—travail, famille et patrie.

Après la Seconde Guerre mondiale, nous avons amorcé une période de grande libération sociale au Québec. Le Québec a fait, à cette époque, des progrès considérables qui ont permis aux Québécoises d'apporter une contribution remarquable à tout le pays, à l'économie et à la culture de notre pays, tant anglophone que francophone.

La députée n'est-elle pas d'avis que ce changement, cette transformation profonde qui s'est produite au Québec durant les années 50, est survenu non seulement grâce aux forces qui animaient la société québécoise d'alors, mais aussi grâce aux forces du Canada même? Je lui rappelle que le gouvernement fédéral a pris d'excellentes initiatives, surtout sous la direction de M. Pearson et de M. Louis St-Laurent, qui ont donné naissance à une société semblable à celle qu'elle souhaiterait pour le Québec.

• (1715)

[Français]

Mme Debien: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Effectivement, le Québec a beaucoup évolué depuis, en particulier, les années 1950 et 1960 dans le cadre de ce qu'on a appelé la «révolution tranquille».

Quand vous me dites qu'il y a eu des changements profonds, j'en suis, et vous associez ces changements profonds au fait qu'il y avait au Canada des forces de changement qui accompagnaient les forces de changement du Québec. J'aimerais peut-être poser, à mon tour, une question au député, je voudrais savoir lesquelles,